



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 13/06/13	Séance du jeudi 06 juin 2013 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 28 mars 2013, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Bureau s'est réuni le 06/06/2013 à 17h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (pour les rapports n°0.1, 5.1, 5.2, 5.3) et de M. Jean-Louis FOUSSERET (pour les rapports de 1.1.1 à 3.1).

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 11/04/13 et 25/04/13

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Danièle POISSENOT comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Bureau des 11 et 25 avril 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et des communes du Grand Besançon ainsi que le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT pour l'achat de fournitures administratives

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives entre la CAGB, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT et les communes de :
 - Montfaucon, Noironte, Pelousey et Vaux-les-Pré, dont le Conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement,
 - Audeux, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Dannemarie-sur-Crète, Marchaux, Montferrand-le-Château, Roche-lez-Beaupré, Serre-les-Sapins, Tallenay et Torpes, sous réserve que leur Conseil municipal approuve leur adhésion,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et des communes du Grand Besançon pour l'achat de fourniture de sel de déneigement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture de sel de déneigement entre la CAGB et les communes de :
 - Montfaucon, Noironte, Pelousey, Vaire-Arcier et Vaux-les-Prés, dont le Conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement,
 - Audeux, Beure, Chaucenne, Dannemarie-sur-Crète, Fontain, Franois, Gennes, Grandfontaine, Marchaux, Mazerolles-le-Salin, Montferrand-le-Château, Nancray, Novillars, Serre-les-Sapins, Thise et Torpes, sous réserve que leur Conseil municipal approuve leur adhésion,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, le SMSCoT et le SYBERT pour la passation d'un marché de prestations juridiques

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations juridiques entre la CAGB, le SYBERT et le SMSCoT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustement technique

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées dans la délibération la rémunération afférente à l'emploi de chargé de communication,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH et de l'aide « AAPEL » (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 8 demandes de subvention correspondant à un engagement total prévisionnel de 55 801 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Subvention de la CAGB à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau décide d'apporter un soutien financier de 3 605 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) au titre de l'exercice 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Demande d'agrément PLS

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur cette demande d'agrément PLS.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Appui à Franche-Comté Interactive pour l'organisation du Salon ExperTIC

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € à Franche-Comté Interactive, pour l'organisation du Salon ExperTIC 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R 5.1 - CRR - Partenariat avec l'association JAZZ in MARCIAC pour l'organisation de stages de formation destinés aux élèves du Conservatoire du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon, l'association JAZZ in MARCIAC et 2 étudiants du CRR,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - CRR - Convention de partenariat avec la CAF du Doubs

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de service « Cafpro » à intervenir entre la CAGB et la CAF du Doubs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Port d'agglomération - Modification du règlement intérieur

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les modifications du règlement intérieur du port d'agglomération et leur application à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 6 juin 2013

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (pour les rapports n°0.1, 5.1, 5.2, 5.3) et de M. Jean-Louis FOUSSERET (pour les rapports de 1.1.1 à 3.1).

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du 1.2.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.2.1), M. Yves GUYEN (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.3), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1), Mme Françoise PRESSE, M. Patrick RACINE (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : Mme Danièle POISSENOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CONTOZ (à partir du 3.1), JP. TAILLARD.

Mandataires : A. BLESSEMAILLE (à partir du 3.1), R. STEPOURJINE.



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 6 juin 2013

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

Rapport n° I.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes
entre la CAGB et des communes du Grand Besançon
pour l'achat de fourniture de sel de déneigement

M. BAULIEU.- Même manœuvre, il s'agit du renouvellement d'un groupement existant. Chaque commune est libre de son choix. Vous trouverez quelques compléments sur table, puisque des réponses supplémentaires sont arrivées.

Y a-t-il des objections sur ce rapport ?

M. DILLSCHNEIDER.- Une commune qui avait déjà délibéré l'an dernier a-t-elle besoin de délibérer à nouveau cette année ?

M. BAULIEU.- Si, il s'agit de l'adhésion à un groupement que l'on reconstitue, que l'on renouvelle. Vous avez dû recevoir les éléments du Grand Besançon.

Rapport n° I.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes
entre la CAGB, le SMSCoT et le SYBERT
pour la passation d'un marché de prestations juridiques

M. BAULIEU.- Le Grand Besançon avait déjà un marché à bons de commande de cette nature. À l'occasion de son renouvellement, il est proposé de l'élargir en groupement de commandes avec le SYBERT et le SMSCoT. Vous avez toutes les dispositions sur ce dispositif, avec les différents lots et le principe même du bon de commande.

Y a-t-il des objections sur ce rapport ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Ressources humaines

Rapport n° I.2.1 - Ajustement technique

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne un ajustement de rémunération pour une personne contractuelle chargée de communication, précisément chargée du magazine, avec un calcul permettant de donner le petit coup de pouce sur 2013, qui sera d'ailleurs lissé. Donc, il y aura un ajustement sur la fin d'année. Voilà pour ce rapport à caractère décisionnel.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH et de l'aide « AAPEL »
(subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Ce rapport est également décisionnaire. Il concerne :

- 2 demandes favorisant le maintien à domicile pour un montant de 4 334 €,
- 3 demandes pour économie d'énergie pour un montant de 18 900 €,
- 3 demandes pour du logement à loyer maîtrisé pour un montant de 32 567 €.

Soit un total de subvention de 55 801 €, pour un montant de travaux de 491 637 €.

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine qu'il n'y a pas de remarque. C'est donc adopté.

Rapport n°7.2 - Subvention de la CAGB à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons d'accorder une subvention de 3 605 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale.

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence de remarque, ce rapport est adopté.

Rapport n°7.3 - Demande d'agrément PLS

M. STEPOURINE.- Nous vous proposons d'accorder un agrément PLS à Monsieur GERVAIS de Mamirolle. Il y a quelques années, nous avons acheté un bâtiment à Mamirolle, vieille maison qui va être reconstruite, puisqu'il nous demande un agrément PLS. Par la suite, il y aura deux autres logements de type conventionné avec l'OPAH. C'est donc finalement une belle réalisation. Cela permet également à la commune de Mamirolle de faire sa placette.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne l'avions pas vendu cher, mais il fait du logement social. Donc, globalement, c'est bien.

M. STEPOURJINE.- Nous n'avions pas perdu d'argent, sauf les frais de notaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons dû vendre cela environ 100 000 €. C'est une belle opération, et cela fait trois logements intéressants à Mamirolle. Donc, c'est bien.

**Examen des rapports des Commissions n°07, 08, 09 et 02
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Appui à Franche-Comté Interactive pour l'organisation du Salon ExperTIC

M. MARTIN.- Ce salon se tiendra les 12 et 13 septembre 2013 à Micropolis Besançon. Il s'agit de la deuxième édition. Il est organisé par Franche-Comté Interactive, organisme qui fédère les professionnels du numérique en Franche-Comté. Franche-Comté Interactive rassemble près de 400 entreprises membres, dont 96 sont actives et près de la moitié de celles-ci sont localisées sur le Grand Besançon. Le Salon ExperTIC 2012 avait accueilli 700 visiteurs, et 400 entreprises TIC avaient été exposantes. Le bilan est considéré comme satisfaisant, car le numérique fait partie aujourd'hui, et encore plus demain, des principaux vecteurs de développement des entreprises régionales, quelle que soit leur taille. Le thème principal de la deuxième édition ExperTIC sera le déploiement du Très-Haut-débit dans notre région. Le budget global de l'événement est estimé à 98 800 €. La subvention demandée à la Communauté d'Agglomération est de 2 500 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est d'accord ? Tout le monde, semble-t-il.

**Examen des rapports des Commissions n°03 et 04
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - CRR - Partenariat avec l'association « Jazz in Marciac »
pour l'organisation de stages de formation destinés aux élèves du Conservatoire du Grand Besançon

M. MONNEUR.- Il s'agit d'un partenariat avec l'association « Jazz in Marciac », du nom du fameux festival, pour l'organisation d'un stage, comme vous pouvez le voir, destiné à 2 élèves de 3^{ème} cycle du Conservatoire. Ils ont décroché le droit d'aller suivre un stage avec cette association. Il n'y avait que 4 places proposées à l'ensemble des conservatoires de France et 2 Grands Bisontins du Conservatoire y ont droit. Nous proposons de les y aider. Cela représente 1 160 €. Il faut savoir que c'est prévu dans l'enveloppe au sein du Conservatoire, mais nous devons malgré tout passer ce rapport en Bureau et en Conseil.

M. BAULIEU.- Merci. Nous sommes sur un rapport décisionnel, comme les suivants. Y a-t-il des observations ou des objections ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°5.2 - CRR - Convention de partenariat avec la CAF du Doubs

M. MONNEUR.- C'est dans le cadre des décisions concernant la politique tarifaire du Conservatoire pour pouvoir mener à bien l'enquête concernant notamment les ressources des familles et les données concernant les allocataires CAF durant l'année scolaire 2013-2014. Il est proposé d'établir cette convention avec la CAF qui va nous fournir des informations qui nous permettront ensuite de travailler sur le volet social tarifaire du Conservatoire.

M. BAULIEU.- Tout à fait. Merci pour cette présentation. Franck vient de dire que c'était directement en lien avec les orientations politiques adoptées au dernier Conseil communautaire. Nous ne sommes pas allés dès maintenant dans la modulation des tarifs, parce que nous ne disposons pas de l'outil relatif aux revenus des familles nécessaires. C'est pour s'en doter que nous proposons de passer cette convention. Je voudrais simplement revenir sur le rapport. Je suis à peu près sûr que le budget de fonctionnement, amortissement compris, du Conservatoire n'est pas 4,7 M€. Ce serait plutôt à 5,8 M€.

M. MONNEUR.- Nous l'avions effectivement déjà mentionné à 5,8 M€.

M. BAULIEU.- Si on veut parler du coût d'un service, l'amortissement de l'immobilisation, cela paraît indispensable. Si on n'intègre pas les charges d'amortissement, je ne vois pas comment nous ferions le tarif. Donc, merci de bien vouloir modifier ce chiffre, d'une manière générale. Lorsque l'on parle du budget de fonctionnement, pas au sens comptable du terme, mais au sens gestion du terme, cela comprend les amortissements. Cette précision étant donnée, y a-t-il des observations ou des objections ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je voudrais ajouter quelque chose. D'une part, comme les principes de la politique tarifaire sont rappelés dans ce rapport, je voudrais rappeler que les classes à horaire aménagé du collège, à l'heure actuelle, ne sont pas gratuites, et cela me paraît incohérent. Elles sont gratuites dans l'enseignement élémentaire, au lycée, et elles ne le sont pas au collège, parce qu'il n'y a pas de convention, parce que c'est l'histoire. Je pense qu'il faudra revoir cela, parce que les élèves qui sortent de l'enseignement élémentaire de classe à horaire aménagé ont l'obstacle financier pour entrer au collège. On sait donc que c'est à retravailler. D'autre part, en Comité de Pilotage, j'avais soulevé l'idée que si nous voulons nous rapprocher des tarifs des écoles de musique, un autre travail sera à faire au niveau des écoles de musique, c'est-à-dire que l'on instaure également un tarif social dans ces écoles de musique.

M. BAULIEU.- Sachant que nous serons là dans une relation partenariale.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Bien sûr.

M. BAULIEU.- Comme tu le dis très justement, nous ne sommes pas directement les décideurs, mais des partenaires. Toutefois, si nous voulons nous attacher à une cohérence, et c'était un des sujets évoqués par Daniel en Conseil communautaire, c'est une dimension sur laquelle nous devons également nous pencher via les gestionnaires eux-mêmes, donc les écoles de musique. Ces précisions étant apportées, y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.3 - Port d'agglomération - Modification du règlement intérieur

M. PRALON.- Il est écrit dans ce rapport qu'il y a eu quelques soucis rencontrés par les plaisanciers en octobre 2012, lorsqu'il y a eu des crues. L'accès aux quais était difficile. Il faudrait modifier le règlement intérieur en ajoutant un article 30 pour prévenir les plaisanciers des risques qu'ils prennent en venant accoster ici, qu'il vaut mieux stationner au Moulin Saint-Paul. Cela vient du fait qu'il y a eu des difficultés en octobre dernier, ce qui a rendu nécessaire la rédaction de cet article qui est plus de prévenir que de voir des plaisanciers qui ne peuvent plus s'échapper du bateau en cas de crue.

M. BAULIEU.- J'avais cru comprendre que le site de la Cité des Arts était précisément prévu pour s'adapter à la cote de la rivière, et s'adaptant à la cote de la rivière, j'imaginai tout simplement qu'il était possible d'accéder dans un sens ou dans l'autre. Le bateau monte, mais on ne peut plus ni y monter ni en descendre. Voilà le problème.

M. PRALON.- C'est impossible à faire, parce qu'il y a trop de marnage. En effet, le port a été dimensionné pour pouvoir y accéder jusqu'à la crue centennale. Donc, c'était un marnage entre la cote de crue centennale et la cote du Doubs en situation normale et il y a 5 ou 6 m. Il est impossible d'avoir une passerelle qui puisse compenser 5 ou 6 m de dénivelé. Donc, il a été conçu pour des crues de niveau 1 à 2 maximum. Ensuite, effectivement, les bateaux peuvent s'amarrer, mais personne ne peut plus y accéder.

M. BAULIEU.- Ou les gens restent à bord, ou ils attendent jusqu'à ce que le niveau baisse.

M. PRALON.- Ce n'est pas aberrant en matière de navigation fluviale, et c'est habituel. Les navigateurs ont des dispositions à prendre, et c'est normal qu'ils les prennent.

M. BAULIEU.- François, qui a de l'expérience, souhaite compléter.

M. LOPEZ.- Dans les ports où il y a plusieurs mètres d'amplitude à chaque marée, les pontons ne sont jamais noyés. Ils montent et ils descendent avec l'amplitude de la marée.

Mme PRESSE.- Cela signifie qu'ici, ce n'est pas prévu.

M. BAULIEU.- Il faudrait un peu de recul pour pouvoir faire des rampes d'accès toujours praticables sur une variation de niveau de 5 m.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Et c'est ponctuel, alors que les marées se répètent régulièrement. Après, il faut voir combien investir par rapport au nombre de crues.

M. BAULIEU.- Maintenant que nous avons toutes ces explications, Françoise PRESSE veut ajouter quelque chose.

Mme PRESSE.- Nous avons invité les personnes à bord à se rendre dans des hôtels. Certains ont accepté, d'autres ont refusé.

M. BAULIEU.- Ils sont donc restés dans leur bateau.

Mme PRESSE.- Cela procure un certain travail au niveau des services de risques urbains de Besançon. On espère donc qu'il n'y ait pas trop de crues. Normalement, c'est une prérogative de la commune d'élaborer ce plan de sauvegarde. Le Grand Besançon doit prendre ces mesures, et s'il y a des sinistrés sur le port, c'est normalement à la commune de prendre en charge. Et entre autres, l'adjoindue aux risques urbains, c'est moi.

M. BAULIEU.- Tu as donc une telle délégation qu'il n'y a pas d'ambiguïté. Imagine qu'il n'y ait pas eu de risques avérés depuis ton élection, tu aurais une frustration incroyable. Donc, vive les hautes eaux, mais pas trop souvent.

M. PRALON.- Nous avons des crues par tous les temps, il y en a eu en août.

M. BAULIEU.- Il y en a même n'importe quand.

Mme PRESSE.- Le Doubs est une rivière sauvage.

M. BAULIEU.- L'essentiel a été dit sur ce rapport n°5.3. Y a-t-il d'autres objections ? Le Bureau est bien conscient de la nécessité de faire cet ajustement, puisque ce n'est pas un souhait, mais un impératif, sans la mesure où ils ne peuvent pas accoster ailleurs. Merci. Le rapport est adopté.